

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
Irda - Institut de recherche pour un droit attractif
SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université Sorbonne Paris Nord

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 27/02/2024



Au nom du comité d'experts :

Aurore-Angélique Hyde, Présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :

Mme Aurore-Angélique Hyde, Université de Reims Champagne-Ardenne -
URCA

Experts :

Mme Linda Arcelin, université de La Rochelle
M. Gaël Chantepie, université de Lille
M. Jean-Philippe Lhernould, université de Poitiers

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

REPRÉSENTANTE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Mme Pascale Molinier, Université Sorbonne Paris Nord

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Institut de recherche pour un droit attractif
- Acronyme : Irda
- Label et numéro : EA 3970
- Composition de l'équipe de direction : M. Bernard Haftel ; Mme Nathalie Blanc (depuis septembre 2021)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Trois thématiques se dégagent principalement :

- un premier axe «présentation et défense du modèle français» qui compte quatre sous-axes : droit des contrats ; droit de la responsabilité ; droit des personnes ; droit de l'immobilier ;
- un deuxième axe «droit du numérique et des nouvelles technologies» qui travaille notamment sur la blockchain, l'intelligence artificielle, ou les plateformes numériques ;
- un troisième axe relatif aux «questions de société contemporaine» et qui s'intéresse à des sujets tels que la crise sanitaire, le développement durable, le *street art*.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Irda (EA 3970) a changé de nom sans changer d'acronyme. Anciennement Institut de recherche en droit des affaires (création en 1994), il est devenu l'Institut pour un Droit attractif en 2012 afin de mieux rendre compte de la plus grande variété des centres d'intérêts de ses membres, en particulier du fait du renouvellement de ses membres. La nouvelle dénomination permet de faire davantage place au droit civil, au droit du numérique, au droit de l'environnement, aux droits de l'homme et au droit comparé. Ce changement de dénomination constitue d'ailleurs un fait marquant, pour les membres, dans l'histoire du laboratoire. Cela a marqué non seulement son évolution mais aussi sa philosophie qui est notamment de défendre l'attractivité du droit romano-germanique par rapport au *Common law*.

Il est actuellement dirigé par deux professeurs (un homme et une femme) ; c'est une codirection à parts égales. Il se situe dans les locaux de la Faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales de l'Université Sorbonne Paris Nord (Paris 13), sur le site de Villetaneuse, 99 avenue Jean-Baptiste Clément ainsi que sur le Campus Condorcet, à Aubervilliers, où l'unité dispose de sept espaces de travail partagés (de deux à neuf places) avec des membres d'autres unités. Les locaux à Aubervilliers sont très modernes et propices à la convivialité. L'unité a reçu le label «équipe d'accueil» en 2005.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Du fait de son implantation multisites (Villetaneuse et Campus Condorcet), l'unité est en relation avec de nombreuses unités de recherche d'autres disciplines (tant en SHS qu'en sciences exactes). Cette proximité favorise la réflexion interdisciplinaire et l'élaboration de projets communs d'envergure comme le Domaine d'Intérêt Majeur Science du texte et connaissances nouvelles Humanités numériques, dépendant de la région Île-de-France (2017-2022) ou dernièrement la création de la Structure fédérative de recherche sur «Les communs». Cette structure s'est substituée à celle sur «Le développement durable» et regroupe, outre l'Irda, l'institut de droit public de l'UFR droit, sciences politiques et sociales, une unité d'économie de l'UFR Sciences économiques et de gestion de Paris 13 (le CEPN - UMR 7234) et une unité pluridisciplinaire de l'UFR Santé, médecine, biologie humaine (IRIS - UMR 8156). Cette structure conduit notamment des travaux pluridisciplinaires en matière d'environnement et de développement durable.

L'unité est par ailleurs impliquée dans le label ICCA (laboratoire interdisciplinaire de recherches sur les industries culturelles et la création artistique de l'Université Paris 13) qui a notamment pour objet la définition de nouveaux modèles économiques et cadres juridiques relatifs au marché de la culture, de l'art et du numérique.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	10
Maîtres de conférences et assimilés	22
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	2
Sous-total personnels permanents en activité	34
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	14
Sous-total personnels non permanents en activité	14
Total personnels	48

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD	32	0	2
Total personnels	32	0	2

AVIS GLOBAL

L'unité se caractérise d'abord par son dynamisme. Sa production scientifique est régulière, diversifiée et volumineuse (environ 750 livrables de toute nature sur la période). Ses supports de publication sont réputés (Daloz, LexisNexis, Lextenso).

Ensuite, l'unité jouit d'une grande visibilité sur des thématiques actuelles porteuses du fait des cycles de conférences à la Cour de cassation (blockchain ; droit des plateformes ; juge et numérique), lesquels sont considérés, en raison de leur récurrence et leur ampleur, comme un fait marquant dans la vie de l'unité.

Elle se distingue également par sa capacité à porter un regard juridique sur des thèmes grand public et à ancrer ainsi ses recherches dans la cité du fait des cycles de conférences récurrents à la Bibliothèque nationale de France (p. ex. *street art* et droit ; jardins et droit).

Enfin l'unité dégage des ressources propres importantes, 100 K€ en 2019-2022, grâce à sa participation au Domaine d'Intérêt Majeur : Humanités Numériques ; 15 K€ entre 2020 et 2022 par le biais de conventions Cifre.

Il se dégage une impression de cohésion entre les membres de l'équipe et beaucoup d'enthousiasme à conduire de concert leurs projets. La direction de l'unité est particulièrement à l'écoute de ses membres et ouverte à la discussion. Il règne une grande collégialité.

L'unité fait preuve d'ouverture ainsi qu'en témoignent la transversalité et l'interdisciplinarité de nombreuses de ses recherches ainsi que son ancrage international. Ainsi des travaux portés par l'unité sur l'un des thèmes figurant dans les programmes proposés par l'établissement, à savoir l'intelligence artificielle (« Science et sens de l'IA » ou « IA et santé »), ont fait intervenir des membres de huit composantes sur les dix de l'établissement et constitue pour les membres un fait marquant de la vie de l'unité sur la période évaluée. Une troisième journée est d'ailleurs à l'étude (IA et vulnérabilité). Une autre illustration peut être donnée avec le Colloque interdisciplinaire organisé en novembre 2022 sur l'entreprise sociale avec une enseignante-chercheuse en sociologie dans le cadre de la structure fédérative des communs (huit disciplines étaient représentées, françaises et étrangères).

En dépit du départ de certains membres, l'unité est parvenue à maintenir ses projets (cycles de conférences) comme ses liens avec l'étranger (Japon, Amérique du Sud, Amérique du Nord). Malgré cette continuité, l'absence de formalisation des liens les rend plus précaires et l'unité gagnerait à formaliser davantage tous ses partenariats.

L'unité s'implique par ailleurs dans la vie et les instances de l'établissement, engendrant ainsi d'excellentes relations avec les tutelles.

L'unité est également très attentive au devenir des étudiants de Master qu'elle entend à la fois former par la recherche et par la professionnalisation, dans l'avenir, en développant les partenariats avec les entreprises et les collectivités territoriales pour des financements de thèses à visée professionnalisante. Cependant, elle ne participe pas suffisamment à la formation de ses doctorants, en nombre trop peu nombreux, qui est entièrement assurée par l'École Doctorale. Des séminaires pour échanger sur l'état d'avancement des travaux pourraient notamment être organisés. Par ailleurs, l'unité pourrait inviter ses doctorants à intervenir lors de manifestations scientifiques qu'elle organise.

Les projets de recherche conduits sont cohérents au regard des axes de recherche structurant l'unité. Cependant, l'unité gagnerait à définir une politique scientifique plus claire dans la mesure où il manque une réflexion sur une stratégie, un projet structurant et ambitieux au long cours. En effet, si l'unité parvient à inciter tous ses membres à s'engager dans des recherches collectives sur des thèmes transversaux, de grande actualité, et pour lesquelles elle offre opportunément un regard global, cette recherche collective a du mal à s'inscrire dans la durée sur un thème particulier qui deviendrait l'objet d'une véritable expertise de l'unité la distinguant fondamentalement d'autres unités de recherche en droit privé. À cet égard, le thème de la cybersécurité pourrait être distinctif mais il faudrait qu'il agrège plus de membres.

Certes, l'unité est très impliquée dans la structure fédérative qu'elle a d'ailleurs engagée et dans le projet sur Les communs qui l'accompagne, mais les travaux sur cette thématique mettent du temps à être livrés. En définitive, l'unité est encouragée à œuvrer davantage à inscrire ses travaux dans le temps long, notamment en portant des projets de recherche d'envergure de type ANR. Toutes les conditions sont réunies pour le faire.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Si les cycles de conférences organisés à la Cour de cassation contribuent, par leur très grande visibilité, à développer le droit comme un outil au service des autres sciences sociales, et au service de la société dans son ensemble, conformément aux recommandations du précédent rapport, l'unité n'est en revanche pas encore parvenue à tisser des liens importants avec le monde de l'entreprise ou celui des avocats. Certes, des manifestations scientifiques ont été organisées ou sont en cours en lien avec des avocats ou l'Association des Conseils en Entreprise, mais il ne s'agit que de manifestations très ponctuelles ne reposant en outre sur aucun partenariat formalisé.

Par ailleurs, les doctorants n'ont pas non plus été véritablement associés aux manifestations scientifiques sur le fond. Ils sont invités à apporter leurs concours à l'organisation (notamment par l'attribution de crédits ECTS) mais ne sont pas invités à intervenir ni incités à publier. Certes, ils ont été incités à publier leur propre revue (*13 en droit*) mais cette revue ne rayonne pas véritablement au-delà de l'établissement, et ce d'autant moins que sa diffusion en ligne s'est arrêtée en juin 2021. Par ailleurs, la revue ne paraît plus du tout depuis octobre 2022 et les doctorants actuels n'ont pas semblé très concernés par le projet de la relancer.

En revanche, l'unité soutient financièrement les doctorants, notamment pour leurs déplacements lors de manifestations scientifiques.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité s'est assignée des axes de recherche suffisamment larges pour intégrer les travaux individuels de tous ses membres ainsi que l'organisation de recherches collectives. La recherche collective s'entend surtout de l'agrégation de plusieurs membres de l'équipe sur un thème porté ponctuellement par l'un d'entre eux, pour l'organisation d'une manifestation scientifique ou d'un ouvrage collectif, et non d'un véritable projet de recherche collective fédérant les membres de l'unité autour d'un thème transversal, sur une période inscrite dans la durée. Il en résulte une impression de dispersion de la recherche, de défrichage de thèmes précurseurs, sans véritable expertise approfondie sur le sujet.

L'adéquation de la politique de recherche de l'unité avec celle de la tutelle n'est pas établie à l'exception de la participation à la structure fédérative relative aux communs.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources de l'unité (humains, matériels, financiers) apparaissent suffisantes pour conduire ses projets et ambitions actuelles. L'unité bénéficie d'un soutien important de son établissement (recrutement d'enseignants-chercheurs ; label ICCA ; financements de la Commission recherche ; Structure fédérative sur Les communs) et elle a su se doter de financements *ad hoc*. Elle bénéficie en outre des moyens matériels et humains extérieurs du fait des partenariats non académiques créés (notamment Cour de cassation).

Son équipe est suffisamment pourvue en nombre d'enseignants-chercheurs dans la plupart des disciplines de droit privé. Elle dispose en outre de deux personnels d'appui à la recherche.

Ses ressources lui permettent de conduire les projets dans leur configuration actuelle (journées d'étude, colloques, etc.), à tel point d'ailleurs qu'elle n'utilise que 85,76 % de son budget.

Cependant, ses ressources ne pourraient suffire pour conduire des projets de recherche plus ambitieux.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité s'est dotée d'un règlement intérieur depuis 2012. Le fonctionnement collégial de l'unité est assuré par l'existence d'un bureau composé de sept membres — dont le directeur et la directrice — se réunissant régulièrement pour aborder les projets en cours ou à venir, ainsi que par deux réunions plénières par an auxquelles participent les membres de l'équipe administrative. Chaque membre peut proposer des projets lors des réunions ou en-dehors et les propositions sont régulièrement suivies (une vingtaine de manifestations scientifiques est organisée annuellement).

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les trois axes de recherche, relativement ouverts, permettent à chacun des membres de l'unité de trouver leur place et reflètent la volonté de l'unité de se saisir de questions sociétales d'actualité (p. ex. aspects juridiques de la crise sanitaire, du développement des entreprises sociales, de la culture).

L'implication des membres autour des thèmes abordés montre une bonne cohésion de l'équipe. De nombreuses recherches collectives sont ponctuellement menées et donnent lieu à des manifestations scientifiques (régulièrement publiées par la suite) sur des thèmes originaux (p. ex. droit et *street art* ; droit et jardins ; droit et bande dessinée...) ou relatifs à des enjeux majeurs (ex. vulnérabilité et crise sanitaire ; IA et santé en 2022).

L'organisation des cycles de conférence à la Cour de cassation confère à l'unité une très bonne visibilité sur des thèmes d'actualité (p. ex. Plateformes 2023).

Points faibles et risques liés au contexte

La variété des thèmes étudiés peut conduire à une dispersion de la recherche. Si les travaux semblent précurseurs sur certains sujets (p. ex. *blockchain* et droit ; droit des plateformes), ils ne sont pas poursuivis pour créer une expertise originale de l'unité dans le domaine. Les travaux d'envergure en droit comparé étaient essentiellement portés par un membre ayant quitté l'unité en 2021, fragilisant la pérennité de cet axe.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Grâce au soutien de son établissement, l'unité dispose d'une équipe suffisamment complète couvrant l'essentiel des domaines de droit privé même dans des domaines très spécialisés (ex. propriété intellectuelle, droit de la distribution). Elle dispose en outre de deux personnels d'appui à la recherche qu'elle partage avec l'unité de droit public mais considère que cet appui est suffisant.

Le soutien de l'établissement se manifeste encore dans l'obtention d'un label ICCA, ou des financements de la Commission recherche.

En outre, l'unité a su se doter de financements ad hoc pour compléter sa dotation annuelle de 50 K€ sur la période (p. ex. 100 K€ sur 2019-2022 dans le cadre du DIM STCN ; 15 K€ 2020-2022 de conventions Cifre). Elle profite également des ressources de la structure fédérative sur Les communs (38 K€) à laquelle elle participe.

Les nombreux partenariats qu'elle a tissés avec le monde non académique (Cour de cassation, ordre des avocats, BNF, Universités étrangères) permettent à l'unité de bénéficier gracieusement de locaux, de moyens humains ou matériels extérieurs.

Ses ressources financières apparaissent ainsi suffisantes, au regard de sa taille, pour conduire ses projets actuels.

Points faibles et risques liés au contexte

Le taux d'exécution du budget est trop faible (85,76 %).

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité se conforme aux politiques de l'université en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement ou d'éthique de la recherche : respect de la parité lors des procédures de recrutement ou de promotion ; recherche d'adéquation et de qualité scientifique des profils recrutés. Elle a nommé trois référents (intégrité scientifique ; développement durable ; bien-être au travail) pour garantir un haut niveau d'exigence en la matière.

La politique de l'unité promeut la protection de l'environnement (p. ex. voyages en avion non pris en charge pour des trajets pouvant être réalisés en train en moins de quatre heures ; utilisation de cartouches d'encre recyclées).

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne développe pas de politique particulière en la matière, au-delà du minimum requis.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Les cycles de conférences à la Cour de cassation confèrent à l'unité une importante visibilité. Ces travaux apparaissent précurseurs sur des thèmes de grande actualité (p. ex. Quelle régulation des plateformes numériques, 2023). L'unité se distingue encore par l'originalité de certains de ses travaux, soit par leur perspective comparatiste (p. ex. Colloque international sur l'enfant 2022 ; Droit civil japonais : quelle réforme à la lumière du droit français ? 2020 ; Regards des juristes d'Amérique latine sur la réforme du droit des obligations, 2019), soit par leur perspective interdisciplinaire (Science et sens de l'intelligence artificielle, 2019). En définitive, l'attractivité de l'unité repose essentiellement sur la notoriété de certains de ces membres.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'Irda montre un grand dynamisme qui lui assure un rayonnement scientifique national, européen et international.

Cette reconnaissance se reflète notamment par des partenariats importants avec des institutions et des universités étrangères : l'un avec la Cour de cassation qui prend la forme de cycles de conférences organisés sur deux ans sur le thème du numérique ; un autre avec la BNF où se tient un colloque annuel ; un autre encore avec l'université de Montréal à travers la Chaire Wilson.

Il faut encore relever que l'unité est membre d'un certain nombre de réseaux scientifiques : elle est membre fondateur de la Structure fédérative de recherche «Les communs», fédération pluridisciplinaire (droit, économie, gestion notamment), elle est membre du Campus Condorcet, pôle de recherche en sciences humaines et sociales à l'échelle mondiale, elle est partie dans le labex ICCA et était partie dans le Domaine d'intérêt majeur (DIM) Humanités numériques de 2017 à 2022. En répondant à ce dernier appel à projets sur les Humanités numériques, l'Irda avait d'ailleurs obtenu un financement de 100 K€ de la Région, sur quatre ans, lui permettant d'organiser des colloques nationaux et internationaux et les cycles de conférences à la Cour de cassation.

Son rayonnement est aussi assuré par celui de certains de ses membres qui participent par exemple à des sociétés savantes de grand renommée nationale et internationale (Association Capitant des amis de la culture juridique française) ou sont régulièrement auditionnés par l'Assemblée nationale (par exemple lors de la préparation des lois relatives à la bioéthique en 2019).

L'Irda accueille régulièrement des chercheurs invités étrangers (Japon, Argentine, Mexique ou encore Chili) et réciproquement, des membres de l'unité sont eux-mêmes conviés à des colloques et manifestations scientifiques ou en qualité de professeurs invités à Tokyo (en 2021) et Montréal (en 2018 et 2021). Ces échanges renforcent l'attractivité internationale de l'unité.

Les conditions de travail de l'unité permettent une bonne cohésion de l'équipe. En effet, l'unité dispose sur le site de Villeteuse de deux salles de travail dont l'une consacrée aux doctorants ainsi que d'une petite bibliothèque dont le fonds documentaire est aujourd'hui assez mince. Les locaux du Campus Condorcet sont beaucoup plus modernes et permettent davantage aux membres de se poser et d'échanger entre eux et avec d'autres disciplines, ce qui favorise l'interdisciplinarité.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'attractivité de l'Irda repose en grande partie sur le dynamisme et la renommée de quelques membres. L'unité ne répond que trop peu à des appels à projets, alors même qu'elle bénéficie de deux personnels d'appui à la recherche. La recherche collective est ainsi limitée à des cycles de conférences ou colloques, plutôt qu'à des travaux inscrits dans la durée.

Le nombre de doctorants est faible puisque l'on ne compte que 27 thèses inscrites durant la période. Ces chiffres indiquent une difficulté de l'Irda dans le recrutement de doctorants alors même que l'unité peut bénéficier d'un à deux contrats doctoraux par an. Cela révèle aussi un accompagnement fragile des doctorants qui ne sont pas associés aux manifestations scientifiques à part sur les questions de logistique.

Le nombre de maîtres de conférences titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) est également très faible, à savoir quatre sur 22. Sur la période de référence, aucune HDR n'a été soutenue. Cela peut traduire un manque d'incitation à s'impliquer dans la formation par la recherche des collègues maîtres de conférences, qui se retrouve au stade de l'organisation de conférences ou colloques.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique est très soutenue. Au regard de la taille de l'équipe, elle est quantitativement importante et diversifiée, mais également de grande qualité si l'on en juge aux supports qui accueillent cette production et aux partenaires de haut niveau avec lesquels l'unité collabore. Il y a en revanche très peu de productions scientifiques en langue étrangère, considérant spécialement la forte dimension internationale de l'unité. S'il y a assez peu de membres ne publiant pas, l'activité scientifique n'est pas répartie de manière harmonieuse, quelques membres ayant une place dominante.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Compte tenu du nombre de ses membres, la production scientifique de l'Irda est massive (environ 750 livrables sur la période). Les publications sont régulières pour la plupart des membres de l'unité et diversifiées au regard des types de livrables (ouvrages, articles de fond, notes de jurisprudence, chronique, chapitres d'ouvrage, entrée d'encyclopédie, etc.). La qualité des productions est bonne considérant les supports qui l'accueillent (nombreuses publications dans des revues à comité scientifique : Dalloz, LexisNexis, Lextenso) et les partenaires de haut niveau avec lesquels l'unité collabore (notamment, cycles réguliers de manifestations scientifiques à la Cour de cassation). L'unité compte en son sein des personnalités particulièrement reconnues dans leur domaine.

Au niveau individuel, plusieurs membres de l'Irda sont les auteurs d'ouvrages à forte notoriété dans les domaines du droit des obligations et des contrats, du droit des biens, du droit international privé ou du droit des affaires. La diversité des supports et des productions permet de couvrir le champ de l'actualité technique autant que des recherches plus théoriques. Il faut aussi relever le grand nombre de communications orales des enseignants-chercheurs de l'Irda, dont beaucoup (29) se déroulent à l'étranger (par exemple, « La responsabilité des plateformes numériques », colloque sur les plateformes, Université Waseda [Tokyo, Japon], 25 octobre 2022, ou bien « La diversité des Droits à l'aune de la diversité des langues, des cultures et des espèces », troisième colloque international francophone en Ukraine, Langues, Sciences et Pratiques, Odessa, 3-4 octobre 2019). Certaines de ces interventions sont associées à des institutions (par exemple, « Bioéthique et droits de l'Homme, une approche juridique », dans le cadre du colloque « Les droits de l'Homme au défi des nouveaux territoires de la bioéthique », organisé le 12 décembre 2018 à l'Assemblée nationale dans le cadre des 70 ans de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme). Le nombre et la qualité des publications individuelles témoignent du dynamisme des membres de l'Irda.

Au niveau collectif, les travaux menés au sein de l'Irda traitent de thèmes originaux ou novateurs (p. ex. *street art* et droit ; responsabilité sportive ; *blockchain* ; plateformes numériques [cycle Cour de cassation 2023] ; droit(s) et apparence vestimentaire) ou offrent un éclairage bienvenu sur les réformes en cours ou actées (p. ex. réforme du droit des contrats spéciaux ; révision des lois bioéthiques ; réforme du titre IV du livre IV du Code de commerce ; réforme du droit des sûretés ; Règlement services numériques). Cela permet à l'Irda de bénéficier d'une réelle visibilité au niveau national sur ces thèmes originaux ou d'actualité. Le choix d'orienter ses travaux collectifs sur le numérique s'est traduit par une activité importante, cohérente et de grande qualité. Les cycles de conférences menés avec la Cour de cassation ont reçu une grande audience et figurent dans les faits marquants de l'unité.

Il en va de même des recherches en droit comparé qui occupent une part importante des manifestations scientifiques et publications collectives de l'unité (v. not., Droit civil japonais : Quelle(s) réforme(s) à la lumière du droit français ? LGDJ, 2020 ; Regards des juristes d'Amérique latine sur la réforme du droit des obligations, LGDJ, 2019).

Une attention particulière est donnée à l'interdisciplinarité dans certaines manifestations scientifiques (« Vulnérabilités et crise pandémique », colloque 11 mars 2022 ; « Entreprises sociales : quels statuts, quels acteurs, pour quel impact ? » colloque 9-10 nov. 2022 ; « Intelligence artificielle et santé », colloque 22 nov. 2022). Il n'existe pas, en revanche, de projets interdisciplinaires inscrits dans la durée.

Il faut également souligner la publication par l'Irda des *Mélanges* en l'honneur d'un de ces membres, Didier Guevel (*Une approche renouvelée des humanités*, LGDJ, Lextenso, 2021), publication qui a associé 14 membres de l'unité et qui est assurément un événement marquant dans la période évaluée.

L'Irda a nommé une référente à l'intégrité scientifique. L'usage du logiciel antiplagiat Compilatio est régulier et même obligatoire avant toute soutenance de thèse. Les membres de l'Irda sont incités à compléter leur notice HAL. Il n'y a pas en revanche de stratégie d'ensemble en faveur de publications diffusées dans des supports de science ouverte.

Les cycles de conférences organisés à la Cour de cassation sont accessibles à tous sur la chaîne YouTube de la juridiction, ce qui participe de la science ouverte.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Il y a peu de productions scientifiques en langue étrangère, ce qui est regrettable pour une unité tournée vers le droit comparé et les questions de société qui dépassent le cadre purement national.

L'activité scientifique n'est pas répartie de manière harmonieuse, quelques membres ayant une place dominante. Cette situation peut fragiliser l'unité en cas de départ.

L'unité n'a pas défini de véritable politique en matière de science ouverte.

Les doctorants ne sont pas suffisamment associés aux travaux et manifestations scientifiques de l'unité (organisation de manifestations, communications).

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité inscrit ses activités de recherche dans la société. L'un de ses thèmes de recherche, questions de sociétés contemporaines, s'y prête particulièrement. Les liens sont développés avec les institutions publiques, comme la Cour de cassation ou la BNF, et privées, tel l'Institut National des Formations Notariales. L'unité gagnerait toutefois à renforcer ses liens avec les entreprises. L'unité n'a pas développé de stratégie visant à faciliter la connaissance et la diffusion de ses activités à destination du milieu de la recherche et du grand public.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.*
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Les points d'ancrage de l'unité dans la société sont multiples et solides. L'unité entretient des liens étroits avec le milieu judiciaire, par le biais notamment de plusieurs cycles de conférences en partenariat avec la Cour de cassation, l'École Nationale de la Magistrature, la Bibliothèque nationale de France. Avec cette dernière, est organisé un colloque annuel autour des aspects juridiques de la culture : droit et *street art*, droit et gastronomie, droit et jardins etc.

Les conférences à la Cour de cassation sont accessibles en *replay* sur la chaîne YouTube de la Cour ce qui permet de toucher un très large public.

Les partenariats s'étendent avec des institutions représentatives des métiers du droit, tels que l'Ordre des avocats ou l'Institut National des Formations Notariales. Ces liens s'inscrivent dans la durée. Le recrutement comme professeur associé d'un magistrat de la Cour de cassation, occupant les fonctions d'avocat général, contribue à la force de ces liens.

L'unité est présente dans les débats de société, ses membres intervenant à diverses reprises dans les médias nationaux, qu'il s'agisse d'articles dans Libération ou Les Échos, ou d'intervention orale à France Inter.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité n'exploite pas tout le potentiel dont elle dispose — qu'il s'agisse de la notoriété de ses membres, de son positionnement géographique ou des thèmes de recherche porteurs qu'elle travaille — pour asseoir sa notoriété et sa visibilité auprès des acteurs de la recherche, juridique et non juridique, ainsi que des milieux socio-économiques.

L'unité n'entretient pas de liens suffisamment étroits avec les entreprises alors que les domaines de recherche s'y prêtent. Le recours à des thèses financées par les entreprises privées ne fait pas partie des objectifs stratégiques de l'unité, situation qui contribue à expliquer le faible nombre de doctorants.

Les activités et travaux de l'unité manquent de visibilité auprès du grand public. L'unité n'organise pas d'opérations de vulgarisation et de diffusion de la connaissance. Une lettre d'information avait vu le jour mais elle n'a été éditée que deux fois.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Unité pluridisciplinaire, l'irda cherche de manière constante à s'adapter aussi bien à l'évolution du profil de ses membres qu'aux évolutions sociales sur lesquelles elle oriente son activité de recherche. À côté d'une constante comme thématique de recherche, la défense du modèle juridique français, l'unité parvient à s'adapter de manière souple et cohérente.

L'unité a mené une politique très volontariste au cours de la période évaluée visant à développer des activités de recherche en utilisant les leviers offerts par son établissement et en jouant à cette occasion un rôle moteur. L'unité est ainsi membre fondatrice de la structure fédérative de recherche sur «les communs», elle est impliquée dans le labex ICCA et est membre du Campus Condorcet. Cette dynamique de recherche axée sur «Les communs», qui se traduit, entre autres, par l'obtention de financements supplémentaires significatifs, sera poursuivie et renforcée. Des colloques sont déjà prévus sur des thèmes tels que la RSE, les procès climatiques, les forêts.

Au cours de la période évaluée, l'unité a fait le choix d'orienter ses activités de recherche davantage vers le droit du numérique. Ce virage s'est traduit par des opérations multiples, sous forme d'articles et de conférences organisées avec des acteurs institutionnels de premier plan telle la Cour de cassation. Le droit numérique demeurera une priorité du prochain contrat, ce qui apparaît cohérent, notamment eu égard aux centres d'intérêt de chacun des membres, le numérique pouvant se décliner dans toutes les branches du droit. Cet axe pourrait constituer un thème porteur pour développer un projet de recherche au long cours, formalisé et financé de type ANR, voire ERC. L'unité est encouragée à envisager la réalisation d'un tel chantier en y associant des membres extérieurs à l'unité, experts de la régulation des activités numériques, plutôt que de se limiter à la réalisation d'un ouvrage collectif.

Une autre constante de l'unité est d'être très réactive face aux évolutions sociales, ce qui s'est traduit au cours de la période évaluée par des manifestations scientifiques autour de la crise sanitaire ou encore des questions culturelles appréhendées sous un angle résolument moderne, l'unité s'intéressant, en collaboration avec des acteurs de premier plan comme la BNF, à des sujets comme le *street art*, la bande dessinée, la gastronomie.

La dimension internationale, et en particulier de droit comparé, est un marqueur fort de l'unité. Très présente dans le contrat en cours à travers une série d'opérations menées avec des universités partenaires de premier plan dans le monde entier, par exemple l'université de Montréal ou l'Université Waseda de Tokyo, mais aussi avec de nombreuses invitations de membres de l'unité, la dimension internationale sera maintenue dans le prochain contrat, l'Amérique latine, l'Amérique du Nord, l'Afrique et le Japon étant ciblés. Malgré la solidité avérée des liens existants, l'unité est encouragée à formaliser davantage ses partenariats à l'étranger afin de renforcer le caractère institutionnel des relations.

Le projet de l'unité est assez semblable à celui du contrat écoulé. Si l'unité fonctionne bien ainsi et fait l'objet d'une large adhésion parmi ses membres, il est dommage que n'aient pas été envisagées des évolutions stratégiques plus ambitieuses afin d'accroître sa visibilité et sa notoriété sur la base de projets scientifiques de plus grande envergure. Les domaines dans lesquels l'unité évolue — droit du numérique, intelligence artificielle — seraient propices à de tels projets. L'environnement favorable dans lequel l'unité évolue — moyens humains satisfaisants, soutien des tutelles — se prête à une telle ambition.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le comité encourage l'unité à poursuivre les démarches entreprises pour se doter de fonds propres. Par ailleurs, l'unité gagnerait à utiliser les ressources financières dont elle dispose dans leur totalité.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Le comité encourage l'unité à mieux inscrire les travaux en équipe de ses membres dans la durée, notamment en les formalisant dans des réponses à des appels à projets.

Le comité recommande à l'unité de veiller à un meilleur accompagnement et encadrement de ses doctorants. Le comité invite l'unité à accompagner ses membres maîtres de conférences à soutenir leur HDR.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité recommande aux membres de l'unité de publier davantage en langue étrangère, notamment les travaux comparatistes.

Le comité encourage l'unité à veiller à une meilleure répartition de l'activité scientifique entre tous ses membres, notamment en associant mieux les doctorants aux manifestations scientifiques et aux publications collectives. Le comité recommande à l'unité de conduire une politique visant à promouvoir la science ouverte.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'unité pourrait construire une stratégie visant à renforcer ses liens avec les entreprises. Les domaines de recherche s'y prêtent. Le recours à des thèses financées est encouragé à être affiché parmi les objectifs de l'unité, ce qui lui permettrait par la même occasion de relever le nombre très faible de ses doctorants.

Le comité incite l'unité à construire une politique visant à mieux exploiter ses thématiques de recherche afin de les inscrire dans la cité (notamment en bioéthique, numérique, intelligence artificielle).

L'unité est invitée à développer une stratégie visant à faciliter la connaissance et la diffusion de ses activités à destination du milieu de la recherche et du grand public. Une politique de diffusion des publications en libre accès et de communication à travers les réseaux sociaux est encouragée à être considérée.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 14 décembre 2023 à 9 h

Fin : 14 décembre 2023 à 15 h 45

Entretiens réalisés en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9 h-9 h 15 Réunion à huis clos des membres du comité

9 h 15-9 h 30 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9 h 30-10 h 15 Réunion plénière : direction de l'unité, personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, associés statutaires, doctorants, professeurs émérites, personnels d'appui à la recherche.

10 h 15-10 h 45 Réunion à huis clos avec la direction de l'unité.

10 h 45-11 h 00 Pause

11 h-11 h 45 Réunion à huis clos avec les représentants des tutelles.

11 h 45-12 h 45 Pause déjeuner

12 h 45-13 h 30 Réunion à huis clos avec les personnels : chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs émérites, les associés statutaires professeurs associés, les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction

13 h 30-14 h 00 Réunion à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants de l'unité

14 h-14 h 15 Réunion à huis-clos avec un représentant du monde socio-professionnel

14 h 15-14 h 45 : Réunion à huis clos avec la direction de l'unité

14 h 45-15 h 45 : Réunion finale à huis clos du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Monsieur Eric Saint-Aman
Directeur du département d'évaluation de la
recherche
Hcéres
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Villetaneuse, le 29 janvier 2024

Objet : Rapport d'évaluation DER-PUR250024490 - IRDA - Institut de recherche pour un droit attractif

Cher Monsieur,

Nous faisons suite à votre courriel du 18 janvier 2024 par lequel vous nous avez transmis le rapport d'évaluation de l'unité de recherche Institut de recherche pour un droit attractif.

L'université Paris XIII – Sorbonne Paris Nord souhaite remercier au nom de l'ensemble des personnels de l'unité de recherche Madame Aurore-Angélique Hyde, Présidente du Comité, ainsi que les membres du Comité pour la qualité des échanges lors de la visite d'évaluation, ainsi que pour la qualité du rapport provisoire d'évaluation de l'Unité.

Sur les commentaires de fond : L'Unité a bien entendu le conseil formulé par les experts du Hcéres (p. 6) s'agissant de la formalisation des liens avec les institutions étrangères et, en lien avec les services internationaux de l'UFR et de l'Université, compte bien suivre le conseil. Une première convention est en cours de signature avec nos partenaires japonais.

L'unité entend également la préconisation (p. 6) d'inscrire davantage ses recherches dans le temps long, notamment par le biais de projets ANR. Comme il a été indiqué lors de l'évaluation, cette piste est tout à fait envisagée, la difficulté tenant à arriver à engager une part suffisamment large des chercheurs de l'Unité, qui rassemble tous les chercheurs de droit privé, sur un thème très précis, pendant une longue durée. A cet égard, on peut tout de même observer que l'impact des nouvelles technologies (numérique, blockchains, IA et plateformes) sur le droit, qui a donné lieu à trois cycles de conférences publiés en ligne, un ouvrage et plusieurs publications dans des revues à comité de lecture, fait tout de même l'objet de recherches de l'IRDA depuis 7 ans, sans discontinuer.

S'agissant de la Revue 13 en droit (p. 6 *in fine*), s'il est vrai qu'aucun numéro n'est paru depuis octobre 2022, en raison d'un changement de direction, le nouveau numéro est en cours de publication (le contenu est achevé). Par ailleurs, s'il est possible que les doctorants présents le jour de l'évaluation n'aient pas semblé très concernés par la revue, M. Hamidou Tangara (jeune docteur de l'IRDA) et Mme Randa Ben Rabah (doctorante de l'IRDA) sont membres du comité de rédaction et très impliqués.

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :



@univ_spn / Université Sorbonne Paris Nord



S'agissant de la pérennité des travaux en droit comparé (évoquée p. 8, in limine), ceux-ci persistent exactement de la même manière depuis le départ de M. Mekki. Les colloques annuels organisés avec l'Arida (Japon) et l'UdeM (Canada) n'ont pas discontinué (sauf au moment de la crise sanitaire) et sont encore organisés cette année (mai et septembre). Il est vrai qu'il n'y a pas, actuellement, d'équivalent aux séminaires organisés en Amérique Latine au moment de la réforme du droit des obligations mais cela n'est aucunement lié au départ de M. Mekki. Cela est lié à la mise à l'arrêt, par la Chancellerie, des deux réformes majeures au sujet desquelles des conférences ont commencé à être organisées : la réforme du droit de la responsabilité civile et la réforme du droit des contrats spéciaux. Mais, sur ces deux projets de réforme, il est prévu de la même manière d'organiser plusieurs conférences débouchant sur un ouvrage de synthèse.

Sur le taux d'exécution du budget, la gestion a toujours été conduite « en bon père de famille », pour utiliser une expression désuète mais chère aux juristes. L'Unité a toujours eu à cœur de financer les projets sans obérer sa capacité à réagir en cas d'accroissement des dépenses imprévu. S'il est vrai que, depuis la crise sanitaire, les dépenses sont restées relativement contenues, cela résulte d'une volonté de bien gérer les fonds publics en tâchant toujours de se limiter aux dépenses nécessaires et de faire peser une part équilibrée des coûts sur nos partenaires. Et d'autre part, l'activité de recherches, qui a déjà bien repris depuis la fin de la crise sanitaire, a une claire tendance à s'accélérer.

S'agissant des points faibles évoqués p. 10 : l'Unité entend, comme cela a été dit, préparer un projet ANR conformément aux préconisations du rapport, étant tout de même rappelé que de 2017 à 2022, l'Unité participait au projet du DIM Humanités Numériques, projet ambitieux qui lui a permis de développer pendant toute cette période (et encore aujourd'hui) une recherche dans le domaine des nouvelles technologies du numérique.

S'agissant des liens avec les entreprises et, à cet égard, du recours aux thèses financées (p. 12), la période qui s'ouvre sera précisément l'occasion d'améliorer la charnière "master-doctorat", grâce aux nouveaux dispositifs de "contrat doctoral de droit privé" et de "contrat doctoral de droit public" issus de la Loi de Programmation de la Recherche du 24 décembre 2020 et du décret d'application du 25 septembre 2021. La stratégie consiste concevoir les cinq années de Master et de doctorat (M1 au D3) comme une réponse aux besoins stratégiques et opérationnels des entités privées et publiques, ce qui permettra à l'Unité de mieux prendre en compte les besoins du territoire, tandis que l'expérience professionnelle accumulée par nos étudiantes et par nos étudiants pendant les cinq années de master et de doctorat formera des promotions étudiantes qui ne seront jamais surdiplômées et sous-expérimentées. Une réflexion est en cours avec l'UFR et les responsables de master pour faire évoluer le rapport de stage vers un « mémoire professionnelle » utile à la fois à l'entreprise en approfondissant une difficulté liée au monde professionnel et étant susceptible de constituer l'étape préliminaire de recherches doctorales.

L'IRDA est une unité qui a prouvé sa solidité sur le plan scientifique, comme en atteste le rapport, et notre établissement soutient sa démarche. Nous partageons les commentaires de la direction de l'IRDA s'agissant le nombre des doctorants, très convenable pour la période et, compte-tenu de la baisse globale des vocations doctorales à l'issue de la Covid 19, on verra dans les années qui viennent quelles seront les évolutions. Les doctorants disposent par ailleurs des accès aux équipements de Condorcet, la revue 13 en droit est en train de redémarrer et la commission recherche encouragera l'équipe à positionner les doctorants de la manière la plus avantageuse dans les colloques. Les contrats fléchés nous semblent également une très bonne initiative qui est rendue possible par les 17 contrats doctoraux de l'établissement orientés SHS.

Nous attendons beaucoup du développement des recherches en droit sur les nouvelles technologies, un sujet important pour la société mais aussi au sein de notre université pluridisciplinaire. L'établissement a créé une Direction de la Recherche en 2023 avec pour ambition de renforcer le soutien des unités au montage de projets notamment ANR et nous espérons que l'IRDA pourra s'en saisir maintenant qu'elle est opérationnelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes sincères salutations.

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

CAMPUS  **A^SPC**
CONDORCET | Alliance Sorbonne
PARIS-AUBERVILLIERS | Paris Cité

@univ_spn / Université Sorbonne Paris Nord



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)